

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 avril 2005
(convocation du 11 avril 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Avril Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCASSOU Dominique, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEX Régis
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DELAUNAY Michèle à Mme. CARTRON Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme. BRACQ Mireille
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. VIGNE Elisabeth
M. DUCHENE Michel à M. SIMON Patrick
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. FAYET Guy à M. BANNEL Jean-Didier
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude

M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel jusqu'à 10 H 45
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANGON Jacques à M. MERCHEZ Jean jusqu'à 11 H 00
M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain jusqu'à 10 H 30
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à M. CASTEL Lucien
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - BEGLES - Extension de la station d'épuration Clos de Hilde -
Marché n°04164U - Avenant n°1 - Décision - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a attribué le marché n° 04164U (notifié le 17 août 2004), relatif à l'extension de la station d'épuration Clos de Hilde, au groupement DEGREMONT SAS / SPIE-BATIGNOLLES TPCI / AMEC SPIE Sud Ouest / ECCTA Ingénierie.

Ce marché est soumis à révision de prix selon une formule de calcul basée sur l'indice Psd (indice des produits et services divers).

Cependant, il s'avère que, dans le cadre des mesures de simplifications administratives et afin de rationaliser l'offre d'indicateurs de prix élaborés par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, il a été décidé après avis de la Commission Consultative des indices des prix des matières (COCIM) de cesser définitivement le calcul par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) ainsi que la publication au Bulletin Officiel de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (BOCCRF) de certains indices élémentaires des prix des matières et matériaux entérinés par la COCIM après la diffusion des valeurs de décembre 2003.

Cela entraîne le remplacement de ces indices jusque là en vigueur et utilisés pour les révisions des marchés en cours.

Dans son communiqué du 02 avril 2004, l'INSEE donne pour les indices concernés des indices de substitution. L'indice Psd a été supprimé et remplacé par les indices EBIQ (énergies, biens intermédiaires, biens d'équipement) et TCH (transport, communications et hôtellerie), affectés de coefficients différenciés permettant de respecter une cohérence avec l'ancienne formule de calcul.

Ainsi, l'ancienne formule :

$$C_n = 0.15 + 0.25 \times \left(\frac{2910.00_{n-4}}{2910.00_0} \right) + 0.10 \times \left(\frac{BT47_{n-4}}{BT47_0} \right) + 0.10 \times \left(\frac{PsdB_{n-4}}{PsdB_0} \right) + 0.40 \times \left(\frac{ICHTTS1_{n-4}}{ICHTTS1_0} \right)$$

devient :

$$C_n = 0.15 + 0.25 \times \left(\frac{29 - 10 - 00_{n-4}}{29 - 10 - 00_0} \right) + 0.10 \times \left(\frac{BT47_{n-4}}{BT47_0} \right) \\ + 0.10 \times \left(\frac{PsdB_{(07/04)}}{PsdB_{(06/03)}} \times \left(0.76 \frac{EBIQ_{n-4}}{EBIQ_{07/04}} + 0.24 \frac{TCH4566E_{n-4}}{TCH4566E_{07/04}} \right) \right) + 0.40 \times \left(\frac{ICHTTS1_{n-4}}{ICHTTS1_0} \right)$$

Il convient d'entériner contractuellement ce changement d'indice de révision des prix au moyen d'un avenant au marché, en utilisant un coefficient de raccordement donné par l'INSEE et faisant appel à l'évolution antérieure de l'ancien indice et à l'évolution courante du nouveau.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- adopter la formule de calcul de révision de prix au regard de la modification de l'indice de référence.
- approuver et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°04164U (sans incidence financière) ci-annexé, qui entérine cette cession et le changement d'indices dans la formule de calcul de révision de prix,
- autoriser à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 avril 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
17 MAI 2005

M. JEAN-PIERRE TURON

